Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Siège social : Beauregard – 35630 Saint-Symphorien
Tél : 02.99.45.50.20 – Email : fdc35@fdc35.com - Site FDC : www.fdc35.com

ACCA
M.

Nos réf. : AD – SL/VT

Saint Symphorien, le 14/03/2023

Monsieur Le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de votre association doit être convoquée **AU PLUS TARD AVANT FIN JUIN.**

1_Convoquer l'assemblée générale (AG) **10 jours** à l'avance par affichage en mairie **(ci-joint convocation à compléter et afficher)**. Rappel : un pouvoir par adhérent.

2_Déclarer l'assemblée générale auprès de la Fédération :
en ligne : un lien vous a été adressé par mail que vous trouverez sur notre site www.fdc35.com - onglet ACCA, ACC, Chasse privée *(**OU** adresser copie de la convocation à la Fédération par courrier ou mail).*

3_Compléter, signer et renvoyer à la Fédération **le relevé de conclusions ci-joint**.

4_Compléter et renvoyer à la Fédération **l'ANNEXE 1 et l'ANNEXE 2 ci-jointes** :

Nous vous recommandons fortement de faire voter par votre assemblée générale les dispositions que nous avons reportées en rouge à l'ANNEXE 2 - « Modalités relatives aux sanctions disciplinaires » :

REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE :
ARTICLE 3 Sécurité des chasseurs et des tiers : Al 47 et Al 48

_ Avenant au règlement intérieur et de chasse adopté par l'assemblée générale 2023 :
Al 47. Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion immédiate de la battue par le responsable de la battue. **«** Le bureau de l'ACCA pourra prononcer la suspension provisoire de battue de la personne incriminée dans l'attente de la décision définitive du conseil d'administration qui statuera dans un délai **d'un mois** à compter de la commission de l'infraction. ».

_ Fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue adoptées par l'assemblée générale 2023 :
Al 48. La liste des fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue figure dans l'annexe annuelle.
Elle est la suivante : « En cas de violation des consignes de chasse, et/ou de battue et/ou de sécurité, le conseil d'administration réuni en commission disciplinaire pourra en fonction de la gravité de la faute, prononcer pour tout ou partie de la durée de la saison, des mesures d'exclusion ou de suspension de battue selon des modalités fixées en commission disciplinaire.

En cas de violation d'une règle de sécurité, le Président de l'ACCA devra saisir la commission sécurité de la Fédération Départementale des Chasseurs.

5_ Le conseil d'administration est à renouveler intégralement cette année *(les candidatures sont libres et individuelles, **ce n'est donc pas un scrutin de liste**) :*

_ Chaque postulant complète et dépose chez le Président de l'ACCA **cinq jours** avant l'AG le document ci-joint : « **Candidature au poste d'administrateur** ».

_ Complétez et renvoyez à la fédération **les 3 documents ci-joints** :
. Composition du conseil d'administration,
. Procès-verbal,
. Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association.

NB : La Préfecture d'Ille et Vilaine incite fortement à ce que les modifications de statuts et bureaux soient effectuées en ligne sur le site : https://www.service-public.fr/associations

Nous vous recommandons d'ouvrir un compte sur ce site car les dossiers papiers ne seront plus traités à l'avenir.

6_Déclarer à la fédération, au plus tard le 1er juin, le nombre de places disponibles en tant qu'adhérents annuels *(10% minimum)* :

_ **en ligne** : un lien vous a été adressé par mail que vous trouverez sur notre site www.fdc35.com - onglet ACCA, ACC, Chasse privée *(**OU** déclarer par courrier, mail).*

En cas de difficultés, prendre contact avec Valérie TREMEL *(Tél : 02.99.45.57.92).*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
André DOUARD



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

ASSEMBLEE GENERALE

Les membres adhérents de l'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE sont invités à participer à l'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE :

Le *(date)* : _____

à *(heure)* : _____heures_____

Lieu *(commune, adresse)* : _____

_____

Ordre du jour :

☒ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale **2022 (année N – 1)**,
☒ Rapport moral et d'activité *(résultats battue, piégeage, tir corvidés etc),*
☒ Rapport financier,
☒ Action repeuplement (*prévisions pour l'exercice*),
☒ Approbation de l'AVENANT au règlement intérieur et de chasse,
☒ Approbation des ANNEXES 1 et 2 au règlement intérieur et de chasse,
☒ Questions à l'ordre du jour **(1)**
☒ Election du conseil d'administration **(2)**
☒ Questions diverses.

POUVOIR : UN SEUL POUVOIR par adhérent.

Le Président de l'association,
(nom, prénom, signature)

Compléter, signer,
Afficher à la mairie 10 jours au moins avant l'assemblée,
Adresser une copie à la Fédération.

STATUTS : ART.12 - Al43, Al46 / (1) (2) **REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE** : ART.2 - Al9, Al10.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

_____

RELEVE DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Communale de Chasse Agréée s'est tenue :

A compléter

Le : __ / __ / 2023 à ____ heures ____

Lieu *(salle, commune)* : _____

L'ordre du jour était le suivant :

☒ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale **2022 (année N – 1)**,
☒ Rapport moral et d'activité *(résultats battue, piégeage, tir corvidés etc)*,
☒ Rapport financier,
☒ Action repeuplement (*prévisions pour l'exercice*),
☒ Approbation de l'AVENANT au règlement intérieur et de chasse,
☒ Approbation des ANNEXES 1 et 2 au règlement intérieur et de chasse,
☒ Questions à l'ordre du jour,
☒ Election du conseil d'administration,
☒ Questions diverses.

***

Conclusions :

Cocher les cases correspondant à vos réponses :

1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 (année N – 1) :
Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 est adopté à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : ☐ **OUI** - ☐ **NON**

2 - Approbation du rapport financier :
Les comptes de l'année écoulée et le projet de budget de l'année sociale suivante sont approuvés à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : ☐ **OUI** - ☐ **NON**

3 - Approbation de l'AVENANT au règlement intérieur et de chasse,
L'avenant au règlement intérieur et de chasse est approuvé à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : ☐ **OUI** - ☐ **NON**

4 – Approbation des ANNEXE 1 ET ANNEXE 2 au règlement intérieur et de chasse
☐ **C**i-joint annexe 1 approuvée à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés.
☐ Ci-joint annexe 2 approuvée à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés.

5 – Questions à l'ordre du jour (*Questions posées par écrit 5 j avant AG*) : _____
_____
_____
_____

6 - Questions diverses :_____

7 - Election du conseil d'administration :
☐ Ci-joint, composition du conseil d'administration élu à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés.

8- Election du bureau :
☐ Ci-joint déclaration de la liste des dirigeants et procès-verbal de réunion du conseil d'administration.

Fait à _____, le _____

Le Président,
(nom, prénom, signature)

Le Secrétaire,
(nom, prénom, signature)

***

Compléter, signer et retourner le document à la :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Beauregard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

_____

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU __/__/2023

Candidature au poste d'administrateur

Je soussigné(e)

NOM, prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		

Déclare être candidat(e) au poste d'ADMINISTRATEUR
Au sein du Conseil d'administration de l'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

_____

_____

Je certifie sur l'honneur
ne pas avoir été condamné depuis moins de 5 ans
pour une contravention de la cinquième classe ou pour un délit
à raison d'infraction aux dispositions règlementaires
ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature.

Fait à_____, le _____

Nom, Prénom, S i g n a t u r e du candidat

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

_____

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE DU / / 2023 :

Rappel : **3** ou **6** ou **9 membres** *(le nombre est fixé à l'art.10 des statuts ACCA).*

	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
1°				
2°				
3°				
4°				
5°				
6°				
7°				
8°				
9°				

Fait à _____ **, le** _____

Le Président, *(nom, prénom, signature)*

Le Secrétaire, *(nom, prénom, signature)*

Compléter, signer et retourner le document à la :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Beauregard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE

: _____

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU __ / __ / ___

PROCES VERBAL

Etaient présents : Messieurs _____

_____

_____

***

Suite au renouvellement intégral du conseil d'administration, les administrateurs élus par l'assemblée générale se sont réunis afin de désigner un bureau (1) composé comme suit :

Monsieur _____ **: Président,**
Monsieur _____ **: Vice-Président,**
Monsieur _____ **: Trésorier,**
Monsieur _____ **: Secrétaire,**
Monsieur _____ **:** _____
Monsieur _____ **:** _____
Monsieur _____ **:** _____
Monsieur _____ **:** _____
Monsieur _____ **:** _____

Fait à _____
Le __ / __ / ____
(nom, qualité du signataire au sein du bureau - signature)

Al 35 statuts ACCA : *« Le Conseil d'Administration désigne, parmi ses membres, après chaque renouvellement, un **bureau composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire, éventuellement d'un Vice-Président**. ».*

Compléter, signer et retourner le document à la :
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Beauregard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE de : _____

ANNEXE 1 : Modalités de délivrance des cartes d'adhérents, d'invités et temporaires

I. Cotisations et catégories de membres

1. Tout adhérent se verra délivrer une carte qui lui sera accordée annuellement par l'association après qu'il se soit acquitté du paiement d'une cotisation dont le montant est fixé comme suit par l'assemblée générale :

1°) titulaire du permis de chasser validé domicilié dans la commune ou y possédant une résidence pour laquelle il figure, l'année de son entrée dans l'association communale, pour la quatrième année sans interruption au rôle de l'une des quatre contributions directes.	**€**
2°) titulaire du permis de chasser validé propriétaire ou détenteur de droits de chasse, ayant fait apport, volontaire ou non, de ses droits de chasse à l'association communale, ainsi que, s'ils sont titulaires du permis de chasser validé, ses conjoint, ascendants et descendants ainsi que gendres et belles-filles du ou des conjoints apporteurs.	**€**
3°) titulaire du permis de chasser validé ayant fait apport de ses droits de chasse attachés à une ou des parcelles préalablement au transfert de la propriété de celles-ci à un groupement forestier, ainsi que, s'ils sont titulaires d'un permis de chasser, ses conjoint, ascendants et descendants, gendres et belles-filles du ou des conjoints apporteurs.	**€**
4°) titulaire du permis de chasser validé preneur d'un bien rural lorsque son propriétaire a fait apport, volontairement ou non, de son droit de chasse.	**€**
5°) titulaire du permis de chasser validé proposé à l'association, par un propriétaire ayant fait apport volontairement et sous cette condition de son droit de chasse, en application de l'article R.422-45 2° du Code de l'environnement.	**€**
6°) titulaire du permis de chasser validé propriétaire d'un terrain soumis à l'action de l'association et devenu tel en vertu d'une succession ou d'une donation entre héritiers au cours de la période quinquennale écoulée.	**€**
7°) titulaire du permis de chasser validé acquéreur d'un terrain soumis à l'action de l'association et dont les droits de chasse qui y sont attachés ont été apportés à cette association à la date de sa création.	**€**
8°) sur sa demande, titulaire du permis de chasser validé acquéreur d'une fraction de propriété dont les droits de chasse qui y sont attachés ont été apportés à l'association à la date de sa création et dont la superficie représente au moins 10 % de la surface des terrains mentionnés à l'article L. 422-13, soit **2 hectares.**	**€**
9°) titulaire du permis de chasser acquéreur d'une fraction de propriété dont la superficie est inférieure à 10% de la superficie des terrains mentionnés à l'article L. 422-13 (2 hectares), sauf en cas de décision souveraine de l'ACCA prise par l'assemblée générale à la majorité des suffrages exprimés. L'assemblée générale se positionnera notamment au regard de l'emplacement et de l'intérêt cynégétique des terrains concernés.	**€**
10°) titulaire du permis de chasser validé ne rentrant dans aucune des catégories précédentes ayant la qualité de chasseur « adhérents annuels». Le montant de cette cotisation catégorie 10° ne peut être supérieur à CINQ fois le prix de la cotisation la moins élevée. La liste des demandeurs de cette catégorie est arrêtée par le Conseil d'Administration **en donnant priorité, par tirage au sort si besoin, aux chasseurs dépourvus de territoire.**	**€**

2. Une remise d'un montant maximum de _____€uros sera accordée en fonction du degré de participation active à la bonne marche de l'ACCA. Elle sera déduite du prix de la carte d'adhérent à compter de la DEUXIEME ANNEE DE COTISATION et selon les modalités ci-après :

▪ Actions pour le repeuplement	**€**
▪ Présence à l'Assemblée Générale ou représentation	**€**
▪ Remise des tableaux de chasse	**€**
▪ Participation à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.	**€**
▪ Autre(s) :_____	**€**

3. Une remise sociale exceptionnelle sur le prix de la carte sera accordée selon les modalités ci-après :

_____ % pour les jeunes de moins de _____ ANS	
_____% pour les chasseurs de plus de _____ ANS	
___% pour les chasseurs « **parrains** » en chasse accompagnée.	

II. Cartes d'invitations et cartes temporaires

4. Des cartes d'invité gratuites (1) pourront être attribuées : ☐ **OUI** ☐ **NON**

(1) La loi fixe la gratuité des cartes d'invité. L'ACCA n'a pas le choix. Elle délivre des cartes d'invité gratuites ou ne délivre pas du tout de cartes d'invité.

5. Des cartes temporaires (2) pourront être délivrées par le conseil d'administration de l'ACCA :

(2) La carte temporaire peut être gratuite ou payante. L'ACCA a le choix. Elle délivre des cartes temporaires gratuites ou elle délivre des cartes temporaires payantes. ☐ **OUI** ☐ **NON**

6. Conditions générales de délivrance des cartes d'invité et / ou des cartes temporaires fixées par l'assemblée générale :

Cartes d'invités :

- L'invité doit être accompagné de l'invitant qui en est responsable.
- Pour être valables, les cartes d'invitation doivent porter au minimum le nom de l'invitant, le nom de l'invité, le n° de sa validation, la date de la chasse.

Cartes temporaires :

- Le titulaire de la carte temporaire devra être accompagné d'un membre de l'association.
- Le titulaire de la carte temporaire est soumis aux statuts, règlement intérieur et de chasse de l'ACCA.
- Pour être valables, les cartes temporaires doivent porter au minimum le nom de l'accompagnant, le nom du titulaire de la carte temporaire, le n° de sa validation, la date de la chasse.

7. Conditions spécifiques de délivrance des cartes d'invitation et / ou des cartes temporaires fixées par l'assemblée générale :

7.1 PETIT GIBIER : _____

- Des cartes seront délivrées le(s) jour(s) d'ouverture du lièvre : ☐ **OUI** ☐ **NON**
- **Aucune carte** ne sera délivrée les : /_____/ **premiers dimanches**.
- Il est délivré **par jour,** un maximum de : /_____ / **cartes par sociétaire.**
- Il est délivré **pour la saison**, un maximum de : /_____ / **cartes par sociétaire.**
- Un **invité** ou **titulaire d'une carte temporaire** ne peut l'être plus de : /_____/ **fois dans la saison.**
- **Prix de la carte temporaire** : ☐ _____**€** / ☐ **Gratuite**.
- **Autres modalités** *(préciser s'il y a)* : _____

7.2 MIGRATEURS : _____

- Les dispositions relatives au PETIT GIBIER (7.1) sont applicables aux migrateurs : ☐ **OUI** ☐ **NON**
- **Autres modalités** *(préciser s'il y a)* : _____

7.3 GRAND GIBIER/RENARD :

- Il est délivré **par jour,** un maximum de : /_____ / **cartes par sociétaire.**
- Il est délivré **pour la saison**, un maximum de : /_____ / **cartes par sociétaire.**
- Le **même invité** ou **titulaire d'une carte temporaire** ne peut l'être plus de : /_____/ **fois dans la saison.**
- **Prix de la carte temporaire** : ☐ _____**€** / ☐ **Gratuite**.
- Les cartes peuvent être délivrées pour la chasse en battue ☐ **OUI** ☐ **NON**
- Les cartes peuvent être délivrées pour la chasse à l'affût ☐ **OUI** ☐ **NON**
- **Autre modalités** *(préciser s'il y a)* : _____

8. Des cartes d'invité et/ou cartes temporaires pourront être délivrées aux membres de droit (I. 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°) qui ne prendront pas leur carte d'adhérent annuelle : ☐ **OUI** ☐ **NO N**

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE _____

ANNEXE 2 : Chasse individuelle, en battue, à l'affût, modalités relatives aux sanctions disciplinaires

1) Chasse individuelle : modalités générales d'exercice de la chasse conformément aux arrêtés d'ouvertures et de clôtures

Jours de chasse autorisés : ❑ **dimanche** ❑ **jours fériés** sauf le 1er novembre : matin ❑ après-midi ❑

Autres jours : **L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑** / Coupure du midi : la chasse est fermée entre_____**et** _____

Espèces	Jour(s) de chasse	Date de fermeture	Prélèvement(s) autorisé(s)	Particularité(s)
Perdrix	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑		____ / **jour**	
Faisan	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑		____ / **jour**	
Lièvre	***PMA** : jours autorisés par l'arrêté préfectoral*		*1 / chasseur / saison*	
	Plan de chasse L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑		_____	
Lapin	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑		_____/ **jour**	Le furetage du lapin est interdit, sauf autorisation du C.A.
Pigeon	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑		_____ *S.D.G.C. : 20 maxi*	
Bécasse	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑		*P.M.A. ministériel **30 bécasses/saison***	
Tourterelle-Caille-grive	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑			
Gibier d'eau	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑			
Renard	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑			
Corvidés-Etourneaux	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑			
Ragondin-Rat musqué	L❑ M❑ M❑ J❑ V❑ S❑ D❑			

Chasse individuelle : Modalités

ARMES

La 22LR est autorisée : ❑ **oui** ❑ **non**

Particularité(s) : .....
.....

GROUPES

Un chasseur peut être accompagné de _____/ non-chasseur(s).

La chasse à plus de _____/ chasseurs est interdite.

Un groupe composé de non-chasseurs et chasseurs ne peut excéder

___/___/ personnes.

STATIONNEMENT

Sur le territoire de l'ACCA, les déplacements en véhicule sont autorisés ❑ **oui** ❑ **non** et limités à _____/ par ½ journée.

Particularité(s) :.....
.....

.....

CHIENS

Un chasseur peut être accompagné de _____/ chien(s).

Un groupe de chasseurs peut être accompagné de _____/ chien(s).

Les chiots de moins d'un an sont compris: ❑ **oui** ❑ **non**

Particularité(s) : .....

2)Chasse en battue et chasse à l'affût du grand gibier et du renard

En battue

Le calendrier des battues est proposé par le Conseil d'administration.

En cas de besoin, les battues complémentaires pourront être organisées par le Président ou son délégué.

Particularité(s) : …….

……

……

A l'affût

Les tirs à l'affût du grand gibier ou du renard sont autorisés :

Chevreuil ❑ **oui** ❑ **non** Sanglier ❑ **oui** ❑ **non** Renard ❑ **oui** ❑ **non**

Organisation des tirs à l'affût :

Tout chasseur souhaitant chasser à l'affût doit en faire la demande au Président de l'ACCA ou son délégué. Le chasseur devra se conformer aux consignes du Président ou de son délégué.

Particularité(s) : …….

……

……

Partage de la venaison

Le grand gibier est partagé entre les participants aux battues, sociétaires de l'ACCA : ❑ **oui** ❑ **non**

Le grand gibier est propriété de l'ACCA et réservé au banquet : ❑ **oui** ❑ **non**

Particularité(s) : ……

……

3)Modalités relatives aux sanctions disciplinaires

Infractions	Amende sociale : 150€ maximum
▪ Chasse à moins de 150 mètres des habitations, à défaut d'autorisation du propriétaire : un avertissement et en cas de récidive	150 €
▪ Chasse sur terrains pourvus de leurs récoltes, notamment maïs, fourrage, sarrazin, luzerne à grains, colza, ainsi que dans les vergers, les plantations de peupliers et de résineux, dans les cultures maraîchères et florales	150 €
▪ Dommages aux clôtures, barrières, haies, détérioration de pancartes, en plus de la réparation des dommages	150 €
▪ Vente de gibier dont la chasse est interdite sur l'ACCA :	
▪ Chevreuil	150 €
▪ Sanglier	150 €
▪ Lièvre	150 €
▪ Perdreau – faisan	150 €
▪ Autres espèces	150 €
▪ Emploi d'une arme non autorisée pour l'exercice de la chasse ou de munition prohibée	150 €
▪ Dépassement du nombre de chiens : par chien supplémentaire	150 €
▪ Furetage non autorisé	150 €
▪ Chasseur dépourvu de carte de sociétaire	150 €
▪ Chasse avec invité dépourvu de carte valable ou falsification de carte d'invitation	150 €
▪ Chasse en dehors des jours prévus	150 €
▪ Non-respect des consignes en battues	150 €

REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE :
ARTICLE 3 Sécurité des chasseurs et des tiers : Al 47 et Al 48

Avenant au règlement intérieur et de chasse adopté par l'assemblée générale 2023 :
Al 47. Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion immédiate de la battue par le responsable de la battue. **«** Le bureau de l'ACCA pourra prononcer la suspension provisoire de battue de la personne incriminée dans l'attente de la décision définitive du conseil d'administration qui statuera dans un délai **d'un mois** à compter de la commission de l'infraction. ».

Fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue adoptées par l'assemblée générale 2023 :
Al 48. La liste des fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue figure dans l'annexe annuelle.
Elle est la suivante : « En cas de violation des consignes de chasse, et/ou de battue et/ou de sécurité, le conseil d'administration réuni en commission disciplinaire pourra en fonction de la gravité de la faute, prononcer pour tout ou partie de la durée de la saison, des mesures d'exclusion ou de suspension de battue selon des modalités fixées en commission disciplinaire.
En cas de violation d'une règle de sécurité, le Président de l'ACCA devra saisir la commission sécurité de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Imprimer le formulaire

Réinitialiserle formulaire

cerfa

N° 13971*03

DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION

Loi du 1er juillet 1901, article 5

Ce formulaire vous permet de déclarer la liste des personnes en charge de l'administration de votre association. L'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application imposent la déclaration des éléments suivants : le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de votre association.

Les données nominatives personnelles contenues dans cette liste ne feront l'objet d'aucune saisie permettant la constitution d'un fichier nominatif.

Cette liste est communicable à toute personne en faisant la demande.

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - IDENTIfICATION DE

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE _____

Numéro de DOSSIER : **W** _____
(numéro figurant sur le dernier récépissé délivré par l'administration)

Numéro SIREN/SIRET :
(numéro à indiquer lorsqu'il a déjà été attribué)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

Etage, escalier, appartement | Immeuble, bâtiment, résidence

N° | Extension | Type de voie | Nom de la voie

Lieu-dit ou boîte postale | Code postal | Commune / Localité

2 - NATURE DE LA DÉCLARATION

VOUS SOUHAITEZ (Veuillez cocher la case correspondante) :

- ○ faire une première déclaration (création d'association)
- ○ faire une déclaration de modification

Veuillez indiquer, dans les deux cas, la date de la décision de l'organe délibérant: _____

3 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : _____ à _____

Nom et qualité du déclarant - Signature

Veuillez compléter la page suivante ⇨

Titre de l'association :

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

Numéro de dossier : **W** _____

• Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)* : _____

Civilité : ○ **Mme** ○ **Mlle** ○ **M.**

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____

N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)* : _____

Civilité : ○ **Mme** ○ **Mlle** ○ **M.**

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____

N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)* : _____

Civilité : ○ **Mme** ○ **Mlle** ○ **M.**

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____

N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veuillez compléter la page suivante ⇨

Titre de l'association :

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

Numéro de dossier **W** _____

• Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)* : _____

Civilité : ◯ **Mme** ◯ **Mlle** ◯ **M.**

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____
N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____
Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)* : _____

Civilité : ◯ **Mme** ◯ **Mlle** ◯ **M.**

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____
N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____
Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)* : _____

Civilité : ◯ **Mme** ◯ **Mlle** ◯ **M.**

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____
N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____
Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veuillez compléter la page suivante ⇨

Titre de l'association : _____

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

Numéro de dossier **W** _____

- Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)*: _____

Civilité : ○ **Mme** ○ **Mlle** ○ **M.**

- Nom : _____ Prénom : _____
- Nationalité : _____ Profession : _____
- Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____
N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____
Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

- Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)*: _____

Civilité : ○ **Mme** ○ **Mlle** ○ **M.**

- Nom : _____ Prénom : _____
- Nationalité : _____ Profession : _____
- Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____
N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____
Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

- Fonction dans votre association *(président, secrétaire, trésorier, autre…)*: _____

Civilité : ○ **Mme** ○ **Mlle** ○ **M.**

- Nom : _____ Prénom : _____
- Nationalité : _____ Profession : _____
- Adresse *(Préciser l'adresse complète)*

_____ _____
Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ _____ _____ _____
N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ _____ _____
Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veuillez compléter la page suivante ⇨